

La Méditerranée antique : Athènes et Rome

1. Athènes, la démocratie au V^e siècle av. J.-C.

- **508-507 av. J.-C.** : les réformes de **Clisthène** fondent la démocratie. Les citoyens sont répartis en dèmes et en dix tribus.
- **Le citoyen** : un homme libre, né de parents athéniens. Les **femmes**, les **métèques** (étrangers domiciliés) et les **esclaves** sont exclus.

Institution	Rôle
Ecclésia	l'assemblée des citoyens, sur la Pnyx : elle vote les lois, la guerre et la paix
Boulè	le Conseil des Cinq-Cents, tirés au sort : il prépare les lois
Héliée	le tribunal populaire
Stratèges	dix chefs militaires, élus chaque année

- La plupart des magistrats sont **tirés au sort**. Le **misthos** indemnise les citoyens pauvres pour qu'ils puissent participer.
- L'**ostracisme** permet d'exiler pour dix ans un citoyen jugé dangereux.
- **Périclès**, stratège réélu de nombreuses fois, domine la vie politique jusqu'à sa mort en 429 av. J.-C. Le **Parthénon**, temple d'Athéna, est construit sur l'Acropole.

2. Rome, de la République à l'Empire

- **44 av. J.-C.** : assassinat de Jules César (il n'a jamais été empereur).
- **31 av. J.-C.** : victoire d'Octave à **Actium** sur Marc Antoine et Cléopâtre.
- **27 av. J.-C.** : Octave reçoit le titre d'**Auguste**. C'est le premier empereur. Il garde les apparences de la République mais concentre les pouvoirs.
- **212 apr. J.-C.** : l'**édit de Caracalla** accorde la citoyenneté romaine à presque tous les hommes libres de l'Empire.
- La Méditerranée, entourée par l'Empire, devient **Mare nostrum**, « notre mer ».

3. Les empreintes de l'Antiquité

- Le mot et l'idée de **démocratie** (dêmos, le peuple ; kratos, le pouvoir) et de **citoyenneté**.
- Le **droit romain**, le latin et le grec, l'architecture (temples, colonnes, amphithéâtres).

À retenir : 508-507 (Clisthène), 429 (mort de Périclès), 27 av. J.-C. (Auguste), 212 (Caracalla). Une démocratie directe, mais réservée à une minorité.

